

COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



Vert-le-Petit

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis ARAGON, sous la présidence de Vincent BERNIER, Maire.

SONT PRESENTS : BERNIER Vincent, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, SAAIDI Pierre-Loïc, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, BUDELLOT Laurence

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : BEOT Odile représentée par GAUTHIER Catherine, CALLET Déborah représentée par CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent représenté par BERNIER Vincent, GUISSALOUYOU Yasmina représentée par BUDELLOT Laurence

LE SECRETAIRE DE SEANCE EST : DESTAS Jean-Pierre est désigné comme secrétaire de séance

Début de séance 19h00

N°1 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2026-012	13/04/2022 6	DECISION DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'UN COMMERCE AMBULANT DE VENTE DE FRUIT ET LÉGUMES	destinataire	Primazak représenté par M Nebri Saïd
			objet	du 1er mai 2026 au 30 avril 2027
			montant	83 € par trimestre

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du relevé de décisions du Maire.

N°2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Conseil Municipal du 28 avril 2026

Voix « pour »	22
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

AFFECTE les résultats de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1 010 744.04 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	- 749 822.92 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	260 921.12 €
Total affecté au compte R1068	749 822.92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026 (formulaire 1259 annexé à la présente délibération) comme suit :

- **Foncier bâti : 40.20 % (Taux 2025 : 36.25 %)**
- **Foncier non bâti : 54,00 % (Taux 2025 : 54 %)**
- **Taxe habitation : 20,80 % (Taux 2025 : 18.80 %)**

Sur les résidences secondaires et logements vacants ainsi que les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Voix « pour »	19
Voix « contre »	4
Abstention	0
ADOPTÉE	A LA MAJORITÉ

N°5 - VOTE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE la modification de l'AP/CP « Requalification du Centre bourg » pour l'année 2026 ;

INDIQUE que les crédits de paiements non consommés seront reportés aux crédits de paiement des exercices suivants existants, sans nouvelle délibération ;

INDIQUE que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 :	1 396 082.00 €	002 Résultat reporté :	260 921.12 €
Chapitre 012 :	2 828 000.00 €	Chapitre 013 :	35 000.00 €
Chapitre 014 :	60 000.00 €	Chapitre 042 :	110.00 €
Chapitre 023 :	140 691.00 €	Chapitre 70 :	488 700.00 €
Chapitre 042 :	13 050.00 €	Chapitre 73 :	1 682 611.00 €
Chapitre 65 :	283 010.00 €	Chapitre 731 :	1 704 650.00 €
Chapitre 66 :	100 000.00 €	Chapitre 74 :	607 830.00 €

Chapitre 67 :	1 000.00 €	Chapitre 75 :	41 010.88 €
		Chapitre 77 :	1 000.00 €
TOTAL	4 821 833.00 €	TOTAL	4 821 833.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Résultat reporté :	1 079 348.99 €	Chapitre 021 :	140 691.00 €
Chapitre 040 :	110.00 €	Chapitre 024 :	140 000.00 €
Chapitre 16 :	251 768.53 €	Chapitre 040 :	13 050.00 €
Chapitre 21 :	223 415.00 €	Chapitre 10 :	242 800.00 €
Chapitre 23 :	716 150.00 €	Compte 1068 :	749 822.92 €
		Chapitre 13 :	235 000.00 €
		Chapitre 16 :	419 902.53 €
Reste à réaliser (RAR)	909 358.48 €	Reste à réaliser (RAR)	1 238 884.55 €
TOTAL	3 180 151.00 €	TOTAL	3 180 151.00 €

Dans ses chapitres sont compris en dépense, les **Opérations d'Équipement** comme suit :

N° Opération	Chapitre	BP 2026	RAR 2025	TOTAL
154 - PLU	20	0.00 €	16 794.00 €	16 794.00 €
671 – ECLAIRAGE PUBLIC	21	53 000.00 €	00.00 €	53 000.00 €
809 – REQUALIFICATION CENTRE BOURG	23	679 050.00 €	882 896.32 €	1 561 946.32 €
814 – REHABILITATION CENTRE COLVERT	23	00.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €
TOTAL Opérations Equipement 2025		732 050.00 €	901 490.32 €	1 633 540.32 €

Voix « pour »	18
Voix « contre »	5
Abstention	0
ADOPTÉE	A LA MAJORITÉ

N°7 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Le Conseil Municipal,

VALIDE les subventions de fonctionnement aux associations ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant 2026
Amicale Véhicules Anciens du Gatinais (AVAG)	600,00 €
Amicale des anciens combattants	500,00 €
ASE Collège Saussay	500,00 €
Bien Vieillir et Rester au Village (BVRV)	1 800,00 €
Caisse de Solidarité du personnel communal	16 000,00 €
Club Audiovisuel du Bouchet (CAB)	400,00 €
Comité des Fêtes	5 500,00 €
Coopérative Ecole Maternelle	2 400,00 €
Coopérative Ecole Élémentaire	1 800,00 €
Ecole de Pêche	500,00 €
Foyer Rural	500,00 €
Glas ar Bihan	1 000,00 €
JSP Ballancourt / Itteville	800,00 €
JSP Pompiers Vert le Grand	2 100,00 €
Ladjal Kick Boxing	800,00 €
Pétanque	1 200,00 €
Poudriers d'Escampette	2 800,00 €
Renaissance et Culture	200,00 €
Société Civile des droits de Chasse	1 200,00 €
Stade Vertois Athlétisme	6 500,00 €
Stade Vertois Football	10 000,00 €
Stade Vertois Tennis	7 600,00 €
Vertiloups	800,00 €
TOTAL	65 500,00 €
Budget annexe	Montant 2026
Caisse des Ecoles	3 500.00 €
Centre Communal d'Action Sociale de Vert le Petit	30 000.00 €
TOTAL	33 500.00 €

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°8 - DEMANDE DE SUBVENTION ET FINANCEMENT DE PROTHESES AUDITIVES

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la prise en charge du coût restant de la facture des prothèses auditives après déduction des remboursements de la Sécurité Sociale, des mutuelles et des Prestation de Compensation du Handicap et de finaliser les instructions des demandes d'aides auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DE CRÉER les emplois suivants :

- 1 poste Adjoint Administratif
- 1 poste Adjoint Administratif Principal 2ème classe
- 2 postes Rédacteur Principal 1ère classe
- 1 poste Rédacteur Principal 2ème classe
- 2 postes Adjoint Technique
- 2 postes Adjoint Technique Principal 1ère classe
- 1 poste Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste Auxiliaire de Puériculture
- 1 poste animateur
- 10 postes de Vacataires

DE METTRE à jour le tableau des effectifs joint en annexe.

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

**N°10 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL –
REGULARISATION SUITE A UN CHANGEMENT DE TITULAIRE**

Le Conseil Municipal décide de,

RESILIER la convention d'occupation du logement communal situé 3 rue de la Liberté à Vert-le-Petit conclue le 20 septembre 2007 avec Monsieur Bertaux.

APPROUVER la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation à titre précaire du même logement, de type F3 (entrée, séjour-cuisine, deux chambres, salle d'eau et sanitaires), au profit de Madame Catherine Ho Bertaux.

PRECISER que cette convention est conclue aux conditions identiques à la précédente, notamment en ce qui concerne les droits et obligations des parties.

FIXER le montant de la redevance mensuelle à **427,00 €**, conformément à la délibération n°2025-039 du 8 décembre 2025, révisable tous les ans selon les décisions du Conseil Municipal.

PRECISER que la convention prendra effet à compter du 1er mai 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°11- COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide,

D'INSTITUER un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;

DE FIXER à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;

DE FIXER à 3 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;

DE RECUEILLIR, par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix « pour »	23
Voix « contre »	0
Abstention	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°12- ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SMOYS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des représentants titulaires et suppléants de la commune au sein du comité syndical du SMOYS comme suit :

Monsieur BERNIER Vincent se présente en membre titulaire.
Madame CELESTIN Chantal se présente en membre suppléant.

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants = 23
- Suffrages exprimés = 23

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité :

- Monsieur BERNIER Vincent membre titulaire
- Madame CELESTIN Chantal membre suppléant

Pour être représentants de la commune de Vert-le-Petit au sein du Comité Syndical du SMOYS.

N°13- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE de procéder, au vote, pour désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant.

Monsieur LEUCHART Frédéric se présente en tant que membre titulaire.
Monsieur QUILBEUF Mikaël se présente en tant que membre suppléant.

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants = 23
- Suffrages exprimés = 23

Ainsi répartis :

Monsieur LEUCHART Frédéric obtient 23 voix
Monsieur QUILBEUF Mikaël obtient 23 voix

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité :

Monsieur LEUCHART Frédéric membre titulaire
Monsieur QUILBEUF Mikaël membre suppléant.

N°14- ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SIARCE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n°2026-04-013 du 7 avril 2026 ;

DECIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort reste, à l'élection des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration des Cours d'Eau (SIARCE).

Monsieur BERNIER Vincent se présente en membre titulaire.
Madame CONTET Émilie se présente en membre suppléant.
Monsieur BEGOT Laurent se présente en membre suppléant.

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants = 23
- Suffrages exprimés = 23

Ainsi répartis :

Monsieur BERNIER Vincent désigné en tant que membre titulaire obtient 23 voix
Madame CONTET Émilie et Monsieur BEGOT Laurent désignés en tant que membres suppléants obtiennent 23 voix.

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité :

Monsieur BERNIER Vincent membre titulaire.
Madame CONTET Émilie et Monsieur BEGOT Laurent membres suppléants.

N°15- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n°2026-04-008 en date du 7 avril 2026 ;

DÉCIDE de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

- La liste « 1 » présente :

- Monsieur QUILBEUF Mikaël, membre titulaire
- Madame CONTET Émilie, membre titulaire
- Monsieur DESTAS Jean-Pierre, membre titulaire

- Monsieur BEGOT Laurent, membre suppléant
- Monsieur LEUCHART Frédéric, membre suppléant
- Madame CALLET Déborah, membre suppléant

- La liste « 2 » présente :

- Madame BUDELLOT Laurence, membre titulaire
- Monsieur GOURNAY Charly, membre titulaire
- Madame ARNAUD Jennifer, membre titulaire

- Madame GUISSALOUYOU Yasmina, membre suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 23
- Suffrages exprimés = 23

Ainsi répartis:

La liste « 1 » obtient 19 voix

La liste « 2 » obtient 4 voix

Les postes sont attribués à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont ainsi déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur QUILBEUF Mikaël membre titulaire
- Madame CONTET Émilie membre titulaire
- Madame BUDELLOT Laurence, membre titulaire

- Monsieur BEGOT Laurent membre suppléant
- Monsieur LEUCHART Frédéric membre suppléant
- Madame GUISSALOUYOU Yasmina membre suppléant

avec M. le Maire, Président de la commission d'appel d'offres.

Fin de séance : 21h40

**Vincent BERNIER,
Maire de Vert-le-Petit**

